Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Dijon

direction des services départementaux de l'éducation nationale Yonne

RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL
SAENES
CLASSE EXCEPTIONNELLE
SESSION 2018

Secrétariat général

Philippe ANTOINE
Secrétaire général

Téléphone
03 86 72 20 02
Courriel
sg-ia89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Gallieni
BP 66
89011 Auxerre Cedex

Cette année, quatre possibilités d'accès au grade de SAENES classe exceptionnelle par voie d'examen professionnel étaient offertes. Pour mémoire, il y en avait quatre en 2018 et six en 2017.

45 candidats étaient inscrits à l'examen, contre 39 en 2018 et 33 en 2017. Sur les 45 candidats inscrits, 34 ont déposé un dossier RAEP. Dix candidats ont été admissibles et, à l'issue de l'épreuve orale d'admission, quatre candidats ont été déclarés admis sur liste principale et un sur liste complémentaire.

Cette année, il y avait un poste ouvert à l'examen professionnel pour 8,5 candidats ayant déposé un dossier RAEP. Il y avait un poste pour huit candidats en 2018 et, de 2015 à 2017, le nombre de candidats ayant déposé un dossier pour un poste ouvert oscillait entre 4 et 4,4. Il apparaît donc que la session 2019 a été la plus sélective de ces cinq dernières années.

1) ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité est définie à l'article 5 de l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié. Elle consiste « en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat... Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient 3). »

D'une manière générale, les RAEP sont d'un niveau tout à fait correct. A l'exception d'un qui avait manifestement était bâclé, tous montraient que les candidats avaient fourni d'indéniables efforts dans la réalisation de ce document.

Toutefois, il convient de faire un certain nombre de remarques. Trop souvent, les dossiers comportent des fautes d'orthographe, de grammaire ou des coquilles. Cela a pour effet de desservir les candidats et certains ont pu rater l'admissibilité pour de telles négligences. Rappelons que, dans la mesure où le dossier RAEP constitue l'épreuve d'admissibilité, les candidats doivent avoir à cœur de le composer avec le plus grand soin.

Si les dossiers RAEP étaient globalement d'un niveau correct, très peu étaient d'un très bon niveau. En effet, à quelques exceptions près, les candidats se limitent à une description des missions et tâches qui ont été les leurs, sans s'astreindre à développer les compétences qu'ils ont acquises ou développées sur les postes qu'ils ont occupés. Or, compte tenu du caractère sélectif de l'examen professionnel, c'est là le meilleur moyen d'avoir de bonnes chances d'être déclaré admissible.

Le dossier RAEP se termine par un rapport d'activité de deux pages dactylographiées au maximum. Trop de candidats ont rédigé un rapport d'activité qui n'est qu'une redite de ce qui a été précédemment exposé. Or cette partie doit justement être l'occasion de faire le lien entre des postes occupés, des situations professionnelles rencontrées et des compétences acquises ou développées.

Du point de vue de la forme, les candidats sont vivement invités à employer des termes précis et à éviter notamment des verbes passe-partout tels que « faire » ou « gérer » ou des phrases assez creuses qui ne permettent guère au jury de se faire une idée précise des missions et tâches que le candidat prétend avoir réalisées.

2) ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité. L'épreuve dure 25 minutes, y compris le temps de présentation du candidat, et est affectée d'un coefficient 5.

Les dix candidats déclarés admissibles se sont présentés à l'épreuve d'admission. A l'exception d'une, toutes les présentations témoignaient d'un réel travail de préparation. Toutefois, trop souvent, les candidats se limitent à une présentation descriptive et chronologique ne faisant pas ressortir les compétences acquises. Le jury a apprécié et su récompenser à leur juste valeur les rares présentations véritablement organisées autour des compétences que le candidat avait acquises au cours de son parcours professionnel.

Mais au-delà de la question de la présentation, les candidats doivent comprendre que l'épreuve ne se réduit pas à cette première partie de cinq minutes et que, pour optimiser leurs chances de succès à l'examen, ils ont un travail de préparation beaucoup plus large à fournir. S'il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de culture administrative générale, on peut néanmoins difficilement accepter que des candidats prétendant à des fonctions d'un niveau supérieur ignorent quasiment tout ce qui dépasse leur environnement professionnel immédiat. Les candidats sont ainsi vivement invités à se tenir un tant soit peu informés de l'actualité et à témoigner d'une connaissance certaine du système éducatif. C'est un préalable nécessaire afin de leur permettre de prendre un peu de hauteur en resituant par exemple leur action dans un cadre plus large. Comprendre pleinement les enjeux juridiques, financiers et administratifs de ce à quoi ils sont confrontés quotidiennement dans leur pratique professionnelle, saisir les évolutions affectant leur domaine d'activité, sont autant de qualités que le jury apprécie particulièrement.

En conclusion, à de très rares exceptions près, les prestations des candidats pour les deux épreuves sont d'un niveau tout à fait correct et témoignent d'un travail de préparation réel. Toutefois, compte tenu du caractère particulièrement sélectif de l'examen, nous ne pouvons que donner aux candidats les conseils suivants, qui les aideront à obtenir, non pas simplement une note honorable, mais une note bonne, voire très bonne, qui devrait accroître de manière substantielle leurs chances d'être déclarés admissibles puis admis.

Le dossier RAEP doit avant tout faire ressortir les compétences acquises ; les missions et activités, décrites avec précision, devant être envisagées du point de vue des compétences qu'elles ont permis de développer.

S'agissant de l'épreuve d'admission, les candidats doivent éviter, dans leur présentation, une approche descriptive et chronologique, mais privilégier une problématique centrée autour des compétences. Enfin, ils doivent avoir à l'esprit que la préparation de l'épreuve d'admission ne saurait se limiter un travail sur la présentation. Celle-ci a vocation à initier la discussion, mais n'est pas le cœur de l'épreuve. Aussi brillante soit-elle, elle ne sera pas d'une grande aide pour le candidat, si, au cours des vingt minutes suivantes, celui-ci ne se montre pas à la hauteur des attentes du jury. Pour y parvenir, il importe de témoigner d'une connaissance certaine du système éducatif, de son évolution, de son environnement professionnel afin d'être capable de prendre un peu de hauteur et d'avoir une approche un tant soit peu problématisée des questions auxquelles on est confronté dans l'exercice de ses missions.

Le président du jury

Philippe ANTOINE